

Rôle de la séance publique du 03/03/2025 à 15h00**Président** : Monsieur le Président QUILLÉVÉRE**Greffière** : Madame DAOUD

01) N° 2500362**RAPPORTEUR : M. le Pdt. QUILLÉVÉRE**

Demandeur MOLDTECS SAS

BRS RODL & PARTNER

Défendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE

la société MOLDTECS SAS anciennement dénommée SAS MANN+HUMMEL France (MHFR) demande à la cour d'ordonner la suspension des avis de mise en recouvrement du 30 mars 2017 suite au jugement n°s 2001472 , 2013689 , 2013693 du 9 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté le surplus de sa demande tendant à la décharge , en droits et pénalités, des retenues à la source, des cotisations supplémentaires d'impôt sur les sociétés et de contribution sociale, des suppléments de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et de taxes additionnelles à cet impôt auxquels elle a été assujettie au titre des exercices clos en 2011 et 2012 à raison de ces rehaussements.